

Questions de FO adressées à Madame la Directrice Académique en préparation au CTSD de L'Isère du vendredi 26 mars 2021

Afin de préparer ce CTSD et de gagner en fluidité et en efficacité dans nos échanges, je me permets de vous soumettre les questions suivantes, qui portent sur des points que je souhaiterais voir aborder dans le cadre du Comité du 26 mars.

- Au vu du nombre très important de suppressions de postes, 52 pour l'Isère, il y a peu de postes qui passent au mouvement par rapport aux années précédentes (notamment dans certaines disciplines : arts-plastiques, musique, lettres modernes, SVT (aucun poste vacant en collège)...). Est ce que certains collègues, en mesure de cartes scolaires, risquent d'être réaffectés loin de leur établissement de cette année (en dehors de la commune, en dehors du groupement de communes) ? sur des postes vacants à complément de service ?
- Pouvez-vous préciser combien de postes il est prévu de partager **sur 3 établissements** à la rentrée prochaine, en Isère ? combien y en a-t-il cette année ? Dans quelles matières ?
- Très peu de postes sont créés au nouveau collège de Champier alors que cela aurait dû être le cas. A la lecture des documents, on dénombre 21 CS (19 sur postes occupés et 2 sur poste vacants). des postes auraient pu être créés en technologie (23h de CS), en histoire géographie (30h de CS), en mathématiques (29,5h de CS), musique (18h en CS). On a de plus 15h de CS en anglais, 16h en SVT et 15h en EPS.
- Il existe de nombreux **CSR avec un volume horaire très restreint**, la question se pose de savoir si les besoins existent dans les établissements de rattachement (et donc si ces compléments de services existent à cause du mécanisme des HSA à absorber).

Les exemples sont nombreux, en voici quelques uns :

- en Anglais

=> à Le-Pont-De-Beauvoisin un **nouveau** poste avec un complément de service de **3h à Chambéry** (40 min de route)

=> à Saint-Maurice-L'Exil un poste avec un complément de service de **4,5h à Pont Evêque** (35 min de route)

- en Lettres Classiques

(un complément de service de même pas une classe !)

=> à La-Côte-Saint-André un poste avec un CS à **Champier** de **3h**

- en Lettres Modernes

(des compléments pour un CSR d'une classe!)

=> à Alleverd un poste avec un complément de service de **4,5h à Pontcharra**

=> à Villefontaine un poste avec un complément de service de **5h à Saint-Georges-D'Espéranche**

- en Histoire Géo (des compléments pour un CSR d'une classe!)

=> à Bougoin-Jailleu un poste avec un complément de service de **3h à La-Tour-Du-Pin**

=> à Saint-Maurice-L'Exil un poste avec complément de service **3h à Champier** (à près d'une heure de route)

- en Math (des compléments pour un CSR d'une classe!)

=> à L'Edit un poste avec un complément de service de **4h à Saint-Maurice-L'Exil**

=> à Gières un poste avec un complément de service de **3h à Grenoble les eaux Claires**

=> à Pont-De-Claix un poste avec un complément de service de **4h à Lucie Aubrac à Grenoble**

=> à Vizille un poste avec un complément de service de **3h à Monestier-De-Clermont** (35 min de route)

- en Physique Chimie

=> à Pont-De-Claix Nelson Mandela un poste avec un complément de service de **3h à Claix**.

- De nombreux CSR changent, parfois engendrant une dégradation des conditions de travail des enseignants concernés : ils vont de collège en collège (et allonge parfois considérablement leur temps de trajet), et ne peuvent pas s'investir réellement dans leur établissement (qu'ils quittent chaque année).

Exemple (parmi les très nombreuses situations) :

- **en Anglais** : par rapport à l'année précédente 9 changements de CS

Est ce que ces CSR (qui apparaissent déjà sur iprof !) Peuvent évoluer à la demande des enseignants concernés ? Est ce que les services de la DSDEN restent ouverts aux demandes de changement de CSR ?

Est ce que certains collègues qui subissent, depuis des années des changements non souhaités pourraient espérer voir leur situation s'améliorer ?

- **Les supports stagiaires** : sur quels critères sont-ils implantés ? (y a-t-il des considérations pédagogiques ou logistiques : présence d'un tuteur potentiel dans l'établissement, conditions d'enseignement plutôt favorables face à un public assez privilégié...).

Certains supports stagiaires (18h ou 9h) empêchent que les postes passent au mouvement (pour légitimement accueillir les stagiaires de l'Académie) or ils ne sont pas toujours pourvus à la rentrée. ***Sait-on pourquoi ? (Est-ce dû à des difficultés à évaluer le nombre de stagiaires ? Est-ce des refus de postes ?... et si oui en connaît-on les motifs?)***

- 6 postes sont supprimés alors qu'ils avaient été créés à la rentrée 2020 ! Les collègues qui occupent ces postes ont perdu leur ancienneté à la rentrée 2020. Vu le nombre de cartes scolaire, pouvez-vous assurer qu'ils obtiendront un poste conforme à leurs vœux ?
- Combien de collègues se retrouvent avec deux cartes scolaires consécutives ?
- **Certains postes sont supprimés alors que pour cette année aucun CSD n'apparaissait dans la discipline, laissant penser qu'il n'y avait que des postes complets (sans complément)**. Est-ce une erreur d'interprétation ? Y a-t-il des explications à ces évolutions ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces questions et je vous prie d'agréer mes respectueuses salutations.

Pascale Gosse, élu Fnec-Fp-FO au CTSD38